Résolution de la commission de l’aménagement et de l’environnement: «Pour un aménagement public de la parcelle du foyer de Sécheron».

(ainsi amendée et acceptées lors de la séance du
Conseil municipal du 24 janvier 2005)

RÉSOLUTION

Considérant:

– que la Banque cantonale genevoise est la banque de tous les citoyens de Genève;

– que les manoeuvres spéculatives de l'époque ont eu pour conséquence la destruction d'un patrimoine historique genevois et la détérioration des conditions de vie des habitants d'un quartier en transformant un parc arborisé en parking privé;

– qu'en soutenant les projets spéculatifs de l'époque la Banque cantonale genevoise a indirectement contribué à la détérioration de ces conditions de vie;

– que les habitants de ce quartier ont déjà exprimé leurs souhaits de transformer cette parcelle en espace public;

– que cette parcelle arborisée se trouve à proximité immédiate des deux écoles de Sécheron;

– qu'il est totalement inadmissible qu'une parcelle arborisée serve de parking privé;

– que, à défaut de pouvoir reconstruire la villa Blanc, il paraît pour le moins normal que la Banque cantonale genevoise contribue à réparer les torts causés,

La commission de l’aménagement et de l’environnement déclare la résolution classée.